



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DU COMMERCE INTERIEUR ET DE LA

REGULATION DU MARCHÉ NATIONAL

Consommez de
manière
consciente
et responsable

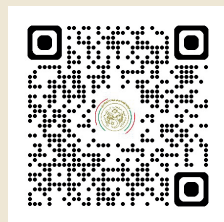
09

Votre vigilance et prudence dans vos habitudes de consommation font de vous un exemple positif pour votre entourage et contribuent à promouvoir une culture de consommation responsable dans la société.

En revendiquant vos droits et en respectant les règles d'une consommation saine, vous ne protégez pas seulement vos intérêts, mais vous contribuez également au soutien de l'économie nationale.

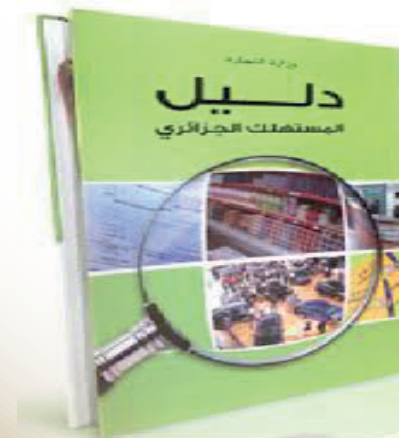
10

Défendez
vos droits



info.dgrman@commerce.gov.dz

Les dix Règles d'Or du Consommateur Averti



Lisez
attentivement
l'étiquetage
et les prix

01

-Prenez le temps de lire attentivement l'étiquetage et les prix;
-Vérifiez soigneusement le contenu des factures et des contrats.
La loi oblige les producteurs, les importateurs et les vendeurs de biens et de services à fournir aux consommateurs toutes les informations nécessaires avant l'achat.
N'hésitez pas à demander ces informations.

Comparez avant
d'acheter

02

Essayez de comparer les prix et la qualité des biens et des services chaque fois que possible, surtout pour les achats coûteux ou les travaux importants. La comparaison des offres vous permet de faire le meilleur choix et encourage la concurrence entre les opérateurs.

La facture constitue un document essentiel que vous avez le droit de réclamer, elle doit contenir l'ensemble des mentions telles que le prix, la nature du produit...
Elle constitue également une garantie permettant l'indemnisation en cas de problème.

03

Demandez
la facture

Avant de confier vos appareils pour réparation, demandez un devis estimatif afin de prendre votre décision en toute connaissance de cause et d'éviter toutes surprises lors de la réception de la facture.

04

Vérifiez à l'avance les
coûts de réparation
et des services

Verifiez le rapport
qualité/prix

05

Verifiez soigneusement la qualité des produits et leurs prix avant l'achat.

Conservez
soigneusement
vos documents

06

Veillez conserver les factures, les contrats et les devis ainsi que l'emballage ou les boîtes des produits que vous pourriez vouloir échanger. Ces documents sont nécessaires pour faire valoir vos droits.

Le certificat de garantie remis par le commerçant avec le bien est un document important qui vous permet de bénéficier de la garantie légale en cas de défaut ou de panne du produit. Même en son absence, vous pouvez demander la garantie, à condition de conserver la facture ou le ticket de caisse.

07

Faites valoir
la garantie

Veillez vous rapprocher :
- des Directions de Wilayas du Commerce afin de préserver vos droits;
- des associations de protection des consommateurs pour vous accompagner.

08

Demandez de
l'aide
si nécessaire